

À TOUS LES MEMBRES PERMANENTS DU SFMM

MODIFICATION DES PRIMES DU PROGRAMME D'ASSURANCE VIE FACULTATIVE EN JANVIER 2021

Notre régime d'assurance collective se renouvellera le **1^{er} janvier 2021**, auprès de notre assureur **SSQ Assurance après une garantie de taux de 24 mois** qui avait été négociée à la suite de la dernière mise en marché complète effectuée en 2019. La tarification a été **réévaluée** en fonction de différents facteurs, dont les réserves pour demandes de prestations en cours, les réserves pour exonération des primes, l'ajustement des tables de taux, la baisse des taux d'intérêt et la composition démographique du groupe.

Ainsi, l'ajustement initialement proposé était de **14,1 %** de la prime globale actuelle, cependant, à la suite de négociations entreprises par nos conseillers, l'ajustement final sera limité à + **4,7 %** de la prime globale. Sur une période de 14 ans depuis la mise en vigueur avec SSQ Assurance au 1^{er} juillet 2007, nos coûts sont encore 27 % moins élevés que lors de la mise en vigueur. Vous trouverez donc ci-dessous un tableau vous quantifiant l'impact par paye (26 payes) par tranche de 10 000\$ d'assurance.

Par exemple, si vous êtes une femme de 47 ans, vous aurez un impact de 0,03 \$ par paye pour chaque tranche de 10 000 \$ d'assurance vie. Ainsi, si vous êtes actuellement assuré pour un montant de 50 000 \$, vous aurez un ajustement de 0,15 \$ par paye.

Considérant le dossier dans son ensemble, nous croyons que la tarification demeure compétitive et vous assure une protection adéquate.

Prime par période de paie, par tranche de 10 000 \$ incluant décès et mutilation par accident (avant taxes de 9 %)						
ÂGE	HOMME			FEMME		
	52 PAIES	ACTIF 26 PAIES	RETRAITÉ 24 PAIES	52 PAIES	ACTIVE 26 PAIES	RETRAITÉE 24 PAIES
MOINS DE 35 ANS	0,15	0,29	0,32	0,09	0,18	0,20
35 – 39	0,22	0,45	0,49	0,13	0,25	0,27
40 – 44	0,34	0,69	0,75	0,21	0,41	0,45
45 – 49	0,63	1,25	1,36	0,37	0,74	0,80
50 – 54	1,07	2,14	2,33	0,63	1,25	1,36
55 – 59	1,70	3,40	3,69	1,00	2,00	2,17
60 – 69	2,59	5,18	5,63	1,46	2,92	3,17

Les montants des primes sont établis en fonction de l'âge. Ils augmenteront en fonction des changements de groupe d'âge.

Pour tout renseignement supplémentaire, nous vous invitons à communiquer avec le personnel du FSMA, au 514 842-2442, du lundi au vendredi inclusivement.